

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DE BUREAU
De la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt
Séance du 29 octobre 2024

Publié sur le site Internet <https://damvillers-spincourt.com> le 11 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le **29 octobre à 18 H 00**

Le Bureau de la Communauté de Communes étant assemblé en session ordinaire, aux bureaux de la Codecom à Damvillers, après convocation légale, en date du 23 octobre 2024 sous la présidence de **M. Jean Marie MISSLER**.

Membres du bureau présents :

- ✓ Mme BALLIEU Gilberte
- ✓ M. BRELLE François
- ✓ Mme FORGET Lorette
- ✓ M. GEORGES Denis
- ✓ M. JACQUE Philippe
- ✓ M. LE FRANCOIS Bertrand
- ✓ M. MAZET Thierry
- ✓ M. MISSLER Jean-Marie
- ✓ M. NIVELET Matthieu
- ✓ M. PERIGNON Alain
- ✓ M. PIRAN Serge
- ✓ Mme POSTAL Anne
- ✓ M. PROT Patrice
- ✓ M. SELLIER Hubert
- ✓ M. TRINOLI Massimo

Membres du bureau excusés :

- ✓ M. MICHELS Julien
- ✓ M. CAPUT Christophe
- ✓ M. CARLU Jean-Baptiste
- ✓ Mme FAUQUENOT Evelyne
- ✓ Mme Jocelyne ANTOINE
- ✓ M. HAUPTMANN Gérard

Participants non élus :

- ✓ Mme CLEMENT Béatrice
- ✓ M. BONTEMPS Anthony,
- ✓ M. HAROS Pascal

Le quorum étant atteint, il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Comité. Mme Gilberte BALLIEU ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

Le Président rappelle que le procès-verbal de la séance du 24 juin 2024 a été adressé à tous les membres du bureau. Aucune observation n'ayant été formulée, le PV est approuvé à l'unanimité.

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Président demande le rajout du point suivant :

✓ Créances éteintes

Ordre du jour :

1. Point sur les dossiers en cours.
2. Réflexion sur la création d'un CIAS.
3. Demandes de dérogations scolaires.
4. Versement de la subvention 2024 au club de Judo de Dommary-Baroncourt/
Piennes/Etain.
5. Créances éteintes.
6. Questions diverses.

1. POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS

Le Président évoque divers dossiers en cours :

Il tient à faire part de son inquiétude sur l'état des finances publiques et des mesures que le gouvernement souhaite mettre en place dans un objectif de rétablissement des comptes. Effectivement, les premières nouvelles ne sont pas bonnes comme la baisse du niveau du FCTVA. Il pense aussi au niveau de la compensation de TVA : quelle perspective avec les ralentissements de la croissance économique et des recettes de TVA.

Le Président évoque le sujet du devenir SIPACS et du personnel restant ayant refusé un transfert dans la fonction publique hospitalière.

Le Président informe les élus qu'un nouveau bail a été signé pour les locaux de la gendarmerie entre l'Etat et le SMGB. Ce nouveau bail permet une sécurisation des finances du syndicat avec une légère valorisation du loyer obtenu.

Il rappelle qu'un accord est en cours avec la commune de Boulogny qui a encore le foncier sur la partie des logements de la caserne. Un acte notarié sera réalisé pour régulariser la situation de ces bâtiments et transférer leur propriété au syndicat.

Le Président indique qu'une réunion s'est tenue avec certaines associations qui restaient à rencontrer pour faire un point sur leurs actions et l'aide financière apportée par la CCDS à celles-ci.

Il indique que l'association Version Mangiennes sera soutenue dans le cadre d'actions culturelles menées avec les enfants (projet Grammage). Il en sera de même avec l'AAPPMA de Montmédy soutenu dans le cadre de ses actions pour l'environnement et la valorisation des Ballastières de Damvillers.

Il indique qu'une rencontre avec le SHCD ne s'est pas très bien passée. Mme POSTAL indique que les échanges se sont révélés in fine plus ouverts. Le Président indique qu'il rappellera les aides apportées à l'association depuis la création de la CCDS.

Enfin, il indique avoir rencontré l'ADMR de Damvillers qui effectue du portage de repas pour les seniors du secteur de Damvillers. Action pour laquelle une subvention était versée par l'ex-CCRD. Il rappelle toutefois leur décision d'arrêter le partenariat avec la CCDS pour la fourniture des repas en liaison chaude depuis la cantine du collège.

Il rappelle que cela a nécessité la modification de plusieurs contrats d'agents de la collectivité engendrant une baisse de leurs revenus.

Le Président indique avoir réuni les élus du futur RPI du Bois Brûlé afin de faire un point sur les effectifs à venir. Effectivement, ceux-ci devraient passer en dessous de 100 élèves. Cette chute n'est pas seulement due à la baisse de la natalité. De nombreux élèves dépendant du secteur ne sont pas scolarisés sur notre territoire. Le Président a demandé aux élus de s'interroger sur cette fuite.

Mme BALLIEU demande si cela serait dû aux inscriptions dans des écoles du privé ? M. TRINOLI indique que pour lui cela n'est pas la seule raison. Il indique que la présence d'un groupe scolaire concentrant des services de qualité sur un même site devrait permettre d'accroître l'attractivité du territoire.

M. GEORGES indique qu'il faut aussi voir les contraintes des parents. Le Président rappelle que la CCDS dispose de tous les services pour les familles. Il conviendra tout de même de voir si un élargissement des services proposé est envisageable (que cela soit d'un point de vue de l'amplitude horaire que de nouvelles propositions).

Le Président indique avoir participé à une réunion de l'Education Nationale sur les effectifs. Les perspectives sont réellement alarmantes sur le Département mais notre territoire résisterait le mieux. Il informe que lors de cette réunion les directives données par les autorités sont la suppression des RPI éclatés dans les années à venir.

M. LE FRANCOIS indique que la préparation de l'enlèvement des bornes bleues est en cours pour le 31 Décembre ; effectivement au 1 Janvier 2025 les papiers/cartonnettes seront collectées dans les sacs jaunes comme les corps creux.

Les nouveaux sacs transparents sont en cours de commande.

Une enquête auprès des entreprises va être lancée afin de connaître leur utilisation des déchetteries. Cela permettra d'envisager des adaptations si besoin.

Concernant le PLUI M. MAZET indique que le travail de diagnostic est en cours avec l'AGAPE pour un pré-rendu début 2025. Un échange sera effectué avec les élus afin de confronter les résultats et les objectifs.

Le Président rappelle que les COPILS NATURA 2000 ont été réalisés lundi 28 Octobre concernant le Marias de Chaumont Devant Damvillers et la ZPS des forêts de Spincourt.

Le Président Indique avoir reçu le référent collectivité d'ORANGE qui souhaite rencontrer les élus du territoire pour présenter le plan de retrait du culvre sur le territoire. Il sera invité à une prochaine réunion du conseil communautaire.

Le Président indique avoir rencontré la SAFER pour faire un point sur tous les biens du territoire. Il indique qu'une remise à niveau des baux ruraux sera effectuée ainsi qu'une réflexion sur le maintien de certains biens dans le domaine privé de la CCDS. Plusieurs ventes pourraient ainsi être envisagées.

De plus, Il indique que la SAFER a évoqué la possible réalisation d'une mission relative à la recherche et la mise en place d'actions concernant les « biens sans maître ». Cela représenterait plusieurs dizaines d'hectares à l'échelle de la CCDS.

2. REFLEXION SUR LA CREATION D'UN CIAS

Le Président indique qu'une réflexion est menée depuis plusieurs mois afin de structurer tout un projet de développement territorial basé sur la création de nouveaux services portés par un nouvel outil : un CIAS.

Cet outil permettrait d'agir sur de nombreux secteurs d'activités qui pourraient bénéficier à la population. Il indique de plus, que cela permettrait de répondre à de nouveaux dispositifs et exigences de la CAF et d'autres partenaires institutionnels qui veulent rationaliser leurs aides financières (et leur montant).

Effectivement, la refonte de la Convention Territoriale Globale voulue par la CAF prévoit une baisse de certains financements.

Le Président regrette l'absence de Mme FAUQUENOT et M. CARLU qui portent le projet mais excusés pour des raisons personnelles et médicales.

Pascal HAROS, chargé du projet, présente les réflexions ayant menées à ce dispositif.

En préambule Il indique que la création du CIAS n'emporte pas suppression des CCAS existant dans les communes qui peuvent les conserver.

Il rappelle que le conseil d'administration du CIAS est constitué d'élus de la CCDS et de membres de la société civile. Le CIAS restant une émanation de la collectivité.

Il indique qu'il est envisagé la création de deux pôles :

- Un d'actions sociales en lien avec la CAF et la MSA
- Un d'économie sociale et solidaire

Au niveau social La CCDS garderait la gestion des crèches et du périscolaire alors que le CIAS pourrait développer de nouveaux services : Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS), Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP), Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP).

Le Président indique tout l'intérêt de ces dispositifs qui permettraient de structurer les actions réalisées actuellement partiellement ou empiriquement sur certains dossiers.

Un autre volet pourrait concerner la politique jeunesse et notamment des adolescents.

Un diagnostic des besoins sociaux sera mis en place en lien avec les diagnostics de l'AGAPE, agence d'urbanisme à laquelle la CCDS vient d'adhérer.

L'un des objectifs du CIAS sera de coordonner les actions sociales sur le territoire avec notamment la présence de référent de la société civile au sein de son conseil.

Il indique que la réflexion porte aussi sur l'occupation de plusieurs bâtiments intercommunaux sans destination à l'heure actuelle.

Il pourrait être envisagé :

- L'occupation de l'ancien bâtiment des crèches de Muzeray qui pourrait servir de lieux pour un LAP ;
- La gare de Dommary pour servir de ressourcerie en lien avec l'AMI et offrir de nouveaux services de mobilité solidaire ;
- La boulangerie de Billy pour le portage et la gestion du pain ;
- Le futur groupe scolaire de Mangiennes pourrait servir d'actions pour les ALSH ;
- Un projet sur Romagne serait étudié avec la Commune dans le cadre de l'appel à projets villages d'avenir. Ce projet porterait sur un chantier d'insertion avec des contrats d'insertion financés par l'Etat en CDDI.

Mme BALLIEU indique que le service de mobilité de l'AMI est très efficace et simple à mettre en place mais qu'il est encore méconnu.

M. GEORGES demande si les salariés envisagés sont mobiles ? M. HAROS indique qu'il s'agit d'un point de difficultés à prendre en compte, l'objectif étant à terme que ces contrats bénéficient aux habitants du territoire.

3. DEMANDE DE DEROGATION SCOLAIRE

AFFAIRE N° 2024-10-29-01

Vu les statuts de la CODECOM de Damvillers Spincourt et notamment la compétence scolaire,

Vu la demande de :

↳ **Mme BERTIN Audrey et M. CAO Jessy, domiciliés à Gouraincourt, sollicitant une demande de dérogation pour leur enfant CAO Tony, à l'école de DOMMARY BARONCOURT.**

Considérant les motifs invoqués,

Le Président rappelle qu'il est nécessaire de prendre en compte l'équité de traitement des demandes des familles et aussi l'équilibre des effectifs dans les différents groupes scolaires du territoire qui sont déjà en baisse.

Effectivement, plusieurs alertes de fermetures potentielles de classe ont eu lieu ces dernières années.

En outre, il est essentiel de conserver les effectifs des services périscolaires, la collectivité a mis les moyens pour fournir des services à la population, en particulier sur le Bois Brûlé.

Après en avoir délibéré, le Bureau :

ACCEPTE les dérogations scolaires suivantes sous réserve de capacité d'accueil suffisante au sein de l'établissement :

- **CAO Tony pour l'école de DOMMARY BARONCOURT, sous réserve de l'accord de la commune de Boulogny.**

Voix pour : 15

Voix contre : 0

Abstention : 0

4. VERSEMENT DE LA SUBVENTION 2024 AU CLUB DE JUDO DE DOMMARY-BARONCOURT/PIENNES/ETAIN

AFFAIRE N° 2024-10-29-02

Le Président indique aux membres du bureau que dans la délibération d'attribution des subventions aux associations du 15 avril 2024, le club de Judo de Dommary Baroncourt/Piennes/Etain a été oublié.

Il convient donc de délibérer pour octroyer la subvention à ce club

Vu les statuts de la Communauté de Communes et notamment la compétence action sociale d'intérêt communautaire,

Vu la politique communautaire engagée auprès des associations,

Vu la délibération n° **2021-02-24-09** du 24 février 2021 validant le règlement d'attribution des aides financières à destination des associations du territoire,

Vu l'utilisation des locaux sportifs situés à Dommary Baroncourt par le club,

Le bureau, après en avoir délibéré, autorise le règlement d'une subvention de 240 € au club de judo de Dommary Baroncourt/Piennes/Etain pour l'année 2024.

Voix pour : 15

Voix contre : 0

Abstention : 0

5. CREANCES ETEINTES

AFFAIRE N° 2024-10-29-03

Un dossier de surendettement a été transmis par la Trésorerie de Verdun.
Ce dossier de surendettement nécessite une délibération du bureau, pour pouvoir matérialiser l'effacement des dettes sur le budget ordures ménagères, d'un montant de 372,00 €.

Par ailleurs, l'article budgétaire 6542 « pertes sur créances irrécouvrables – créances éteintes » dispose des crédits suffisants.

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt,
Considérant les éléments du dossier transmis par la trésorerie de Verdun,
Considérant le surendettement et la décision d'effacement de dettes,

Le bureau, après en avoir délibéré,

- ✎ Autorise l'effacement de dettes sur le budget ordures ménagères pour un montant de 372,00 euros,
- ✎ Autorise l'émission d'un mandat de 372,00 euros sur le compte 6542.

Voix pour : 15

Voix contre : 0

Abstention : 0

6. QUESTIONS DIVERSES

Le Président indique qu'un souci serait à venir avec le commerce « *Chez Mamy* » à Damvillers. Effectivement, la gérante voudrait mettre un terme au bail actuel du fait de problèmes de santé importants de son conjoint.

M. HAROS présente le projet « *INTER VILLAGE GAMES* » qui serait le premier projet porté par la collectivité à destination des ados dans l'optique de créer un réseau de jeunes du territoire et créer des liens permettant par la suite de structurer une politique d'actions à leur destination.

La séance est levée à 20 H 30.

Délibérations examinées :

1. Demandes de dérogations scolaires.
2. Versement de la subvention 2024 au club de judo de Dommary-Baroncourt/
Piennes/Etain
3. Créances éteintes

Membres du bureau présents :

- ✓ Mme BALLIEU Gilberte
- ✓ M. BRELLE François
- ✓ Mme FORGET Lorette
- ✓ M. GEORGES Denis
- ✓ M. JACQUE Philippe
- ✓ M. LE FRANCOIS Bertrand
- ✓ M. MAZET Thierry
- ✓ M. MISSLER Jean-Marie
- ✓ M. NIVELET Matthieu
- ✓ M. PERIGNON Alain
- ✓ M. PIRAN Serge
- ✓ Mme POSTAL Anne
- ✓ M. PROT Patrice
- ✓ M. SELLIER Hubert
- ✓ M. TRINOLI Massimo

Le Président



Jean Marie MISSLER

La Secrétaire



Gilberte BALLIEU

